

UN RÉGIME UNIVERSEL POUR CERTAINS ET EXCEPTIONNEL POUR D'AUTRES SERAIT INJUSTE, SELON LE PRÉSIDENT DE LA CPME

Pour ce nouveau numéro de l'Émission retraite, François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) pose ses conditions pour une réforme des retraites réussie. Pour lui, un changement profond est nécessaire afin de garantir la pérennité financière du système.

Une copie correcte mais que l'on peut encore améliorer. C'est en ces termes que l'on peut résumer l'avis du président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) sur la réforme des retraites. Pour lui, une évolution en profondeur de notre système de retraite est nécessaire et mettre en place une retraite par point est "un bon outil". " On sait depuis des années que l'on va avoir un problème démographique avec un nombre de retraités qui augmente et un nombre d'actifs en baisse. Comme on est dans un système par répartition on se doit de bouger les curseurs", assène-t-il.

Bouger les lignes signifie notamment qu'il faudra mettre des mesures fortes pour éviter que le système ne soit trop en déséquilibre. "Quoi qu'on veuille quoi qu'on dise, il faudra travailler plus longtemps, prévient-il. On ne peut pas s'affranchir de la réalité, sinon on va se retrouver dans une impasse financière". François Asselin regrette que l'on tourne autour du pot et que l'on n'ose pas parler de décalage de l'âge légal de départ à la retraite. A l'en croire, la solution serait de le repousser à 63 ans au lieu de 62 ans aujourd'hui et d'instaurer un bonus pour ceux qui travailleraient au-delà.

Ce dernier réagit aussi à la possibilité que tous les actifs ne rentrent pas au même moment dans le régime universel. Il ne conçoit pas, par exemple, que l'on applique la "clause du grand-père", principe qui ferait que les nouvelles règles du régime ne concernent que les nouveaux entrants sur le marché du travail, pour les régimes spéciaux comme la SNCF ou la RATP. "Nous ne comprendrions pas que le régime soit universel pour certaines catégories d'actifs et exceptionnel pour d'autres. Ce serait injuste. À partir du moment où vous affirmez qu'un euro cotisé ouvre les mêmes droits pour les salariés, fonctionnaires, libéraux, il faut que ce soit équitable pour toutes ces catégories d'actifs", argumente-t-il.

Le président de la CPME émet aussi des réserves sur la façon dont le haut-commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, propose de construire le futur régime universel dans son rapport remis en juillet dernier. Il engloberait tous les actifs jusqu'à 120.000 euros de revenu. "Cela pose une difficulté car on fait disparaître la spécificité de certains régimes, critique-t-il.

À la CPME, nous proposons que ce régime universel aille jusqu'à 40.000 euros de revenus et, qu'ensuite, il y ait trois complémentaires pour trois catégories d'actifs : les salariés, les professions libérales et les fonctionnaires avec comme règle d'or, l'interdiction de s'endetter".